

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 9 septembre 2003 à 19 h 30, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard
Monsieur Claude Béland
Madame Carole Boicclair
Madame Danielle Bolduc
Madame France Désaulniers
Madame Sylvie Duchesne
Madame Sylvie Dupont-Simard
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Steve Martin
Madame Nicole Périgny
Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Grégoire Rompré
Madame Diane Samson
Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

EST AUSSI PRÉSENT, le secrétaire général, Me Serge Carpentier.

L'absence de public est constatée.

À l'ouverture de la séance, monsieur le président Jean-Yves Laforest s'assure du respect de la procédure de convocation.

Les commissaires procèdent ensuite à l'adoption de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 79 0903 :

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que l'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la séance extraordinaire et décrit au document 0903-09 soit adopté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Président

Consécutivement, monsieur le président Jean-Yves Laforest explique le dossier concernant le projet de gouvernance régionale présenté par la Table des préfets de la région Mauricie. Au terme de cette présentation, les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

RÉSOLUTION 80 0903 : CONSIDÉRANT les intentions du nouveau gouvernement de réaliser les priorités d'action contenues dans le document « Faire confiance aux régions »;

 CONSIDÉRANT l'invitation de madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, de lui déposer une proposition relativement à un cadre de référence devant mener à la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement en matière de développement régional et local;

 CONSIDÉRANT l'adhésion de la Table des préfets de la Mauricie aux principaux enjeux, principes et objectifs contenus dans le document « Faire confiance aux régions », à savoir :

1. que les milieux locaux et régionaux sont des acteurs de premier plan du développement économique et social;
2. que les spécificités régionales ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'élaboration des politiques;
3. que pour faire des régions de véritables acteurs du développement économique et social au Québec le gouvernement privilégiera d'une part, la délégation de responsabilités et de ressources financières en faveur des municipalités locales et des municipalités régionales de comté et d'autre part la délégation d'un véritable pouvoir de décision aux régions, accompagnée d'une simplification des structures d'intervention;
4. que la délégation de responsabilités à la carte devra répondre aux critères d'amélioration des services aux citoyens, transparence, imputabilité et réduction des structures administratives dans une optique de rapprocher le citoyen de l'organisation et de la livraison des services publics, tout en maintenant l'objectif d'un allègement du fardeau fiscal des contribuables;
5. que les réformes à venir concernant le rôle des MRC et des municipalités en matière de développement régional et rural soient définies en étroite collaboration avec les élus locaux et qu'il appartient aux régions de déterminer les outils nécessaires à leur développement afin de tenir compte de leurs spécificités;

 CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les partenaires du développement socio-économique d'une région à l'élaboration de nouveaux modèles de partenariat gouvernement-régions, notamment par les commissions consultatives;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE :

Que la Commission scolaire de l'Énergie s'associe à la Table des préfets, région 04, et que celle-ci dépose à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, une proposition de modalités à inclure au cadre de référence devant mener à la réalisation des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional, à savoir :

- confier officiellement la responsabilité de la mise en œuvre du processus visant la révision des structures de développement régional au Ministre responsable de la région;

De poursuivre l'expérience de gouvernance régionale, tel qu'amorcée en Mauricie, selon laquelle est mise en place une Conférence régionale des élus (CRÉ);

Que cette Conférence soit composée des députés, préfets, maires de villes-MRC et présidents des commissions scolaires;

Que cette CRÉ soit appuyée de commissions consultatives regroupant des représentants de la société civile sur la base d'une représentation de l'ensemble du territoire, dont le rôle de premier plan serait en référence aux items ci-dessous énumérés :

- Recommandations parties du processus décisionnel;
- Composition : personnes engagées / représentants d'organismes régionaux / représentation territoriale;
- Rôle et mandats : proposer et documenter les enjeux régionaux / stratégies de développement régional / une révision des structures de développement pour harmoniser les actions, simplifier les programmes, accélérer la décision, faciliter l'accès aux citoyens;

Que cette Conférence régionale des élus ait notamment pour mandat de définir les enjeux et orientations prioritaires de développement sur le territoire, de négocier avec l'État une entente formelle pour soutenir ces orientations, de décider du palier, (régional, MRC, commission scolaire ou municipal) qui aurait la responsabilité de gérer certains dossiers, de proposer à l'État des modèles de répartition financière que la CRÉ déciderait de voir gérer par les MRC.

Adopté unanimement

À 19 h 50, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 81 0903 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire